



LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE DANS LA REGION DANUBIENNE, UNE PREOCCUPATION EN TERMES GÉOPOLITIQUES REGIONALES

Mémoire de géopolitique

du colonel Zamfir BRANESCU

dans le cadre de l'étude dirigée « géopolitique et environnement »

Directeur : Monsieur Jacques SIRONNEAU
du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

avril 2001

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMOIRE

1. Le titre du travail : La dégradation environnementale dans la région danubienne, une préoccupation en termes géopolitiques régionales
2. Colonel (terre) Zamfir BRANESCU, Roumanie
Nom de fiche : GBRANESZ0404.doc
3. 04 avril 2001
4. Division B, groupe B3
5. Mémoire d'étude dirigée : « géopolitique et environnement »

6. Les grandes lignes : Le problème d'environnement a un caractère historique. Elle a commence avec la révolution industrielle et a pris de nouvelles formes pendant la guerre froide, quand la concurrence est-ouest est devenu acerbe.

La pollution n'a pas des frontières. Elle touche à l'échelle mondiale mais, a une influence régionale considérable. Si les chaussees sont détectées et combattues « sur place », les effets internationaux restent mineurs et les disputes écologiques inter étatique peuvent être évitées. Pour ce il faut disposer d'une législation adéquate, responsable et applicable, acceptée par la communauté internationale.

Maintenant les pays danubiens, en transition vers la société démocratique, sont en train d'adapter leur législation d'environnement aux exigences européennes. Parfois, à chausse des leurs intérêts économiques, de la faiblesse de leurs installations industrielles ou d'une législation permissive, apparent des zones de pollution transfrontalières, génératrices des conflits écologiques, parfois soumises aux justices internationales

Tout l'environnement est concerné par la pollution : l'air, l'eau, le sol ; tout les écosystèmes souffrent ses effets destructifs. Les résultats sont : les maladies, la disparition des nombreuses espèces d'animaux et de plantes, l'augmentation de la radiation, la chaleur excessive, la sécheresse, les inondations, les tornades, les montagnes des déchets, etc.

Pour éviter l'amplification des effets, la communauté internationale, pays danubienne compris, ont amplifié leur collaboration et une législation commune de l'environnement sont en train d'être élaboré.

7. Mots clés : Pays danubien, homme, environnement, dégradation, déforestation, pollution, conflits, législation, intérêts, politique.

LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE DANS LA REGION DANUBIENNE, UNE PREOCCUPATION EN TERMES GEOPOLITQUES REGIONALES

_ plan du mémoire _

1. INTRODUCTION

2. COURTE DEMARCHE HISTORIQUE

- 2.1. _origines historiques du problème
- 2.2. _vers un regain d'intérêt pour la région danubienne
- 2.3. _la région danubienne, un ensemble bien hétérogène

3. DONNES GEOGRAPHIQUES

- 3.1. _le Danube
- 3.2. _les pays danubiens

4. LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE DANS LA REGION DANUBIENNE ET LA REACTION DES ETATS CONCERNEES

- 4.1. _la dégradation du milieu aquatique et les éléments perturbateurs du cycle naturel de l'eau dans la région
- 4.2. _les écosystèmes, définition et raisonnement de nature politique
- 4.3. _les barrages sur le Danube, générateurs de problèmes d'environnement
- 4.4. _la déforestation et les écosystèmes forestiers en péril dans la région danubienne, causes et effets
- 4.5. _l'homme et les agglomérations urbaines
- 4.6. _les industries et la pollution industrielle dans la région
- 4.7. _le nucléaire et la « guerre énergétique »
- 4.8. _la guerre dans les Balkans
- 4.9. _la culture des peuples

5. LA GEOPOLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT EN ROUMANIE

- 5.1. _l'élaboration d'une stratégie nationale de l'environnement
- 5.2. _les principales directions d'action

6. LE DELTA DU DANUBE ET LA MER NOIRE - PROLONGATION NATURELLE ET INDISPENSABLE DU DANUBE, ET LEURS PROPRES PROBLEMES ECOLOGIQUES

- 6.1. _le système écologique du delta du Danube et ses problèmes
- 6.2. _le système écologique de la mer Noire et ses problèmes

7. LES PREOCCUPATIONS DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET DES PAYS RIVERAINS DU DANUBE, CONCERNANT LA COLLABORATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

- 7.1. _l'Union Européenne et ses programmes d'assistance
- 7.2. _la collaboration régionale
- 7.3. _l'état de rapprochement du droit de l'environnement entre les pays danubiens, dans le cadre des états centraux et est européens.

8. CONCLUSION

1. INTRODUCTION

On peut dire, sans peur de commettre une erreur, que, pendant cette fin de millénaire, la problématique concernant la protection de l'environnement a déjà dépassé les frontières nationales et tend à devenir une préoccupation mondiale.

La mondialisation de l'environnement peut, à mon avis, être jugée de plusieurs façons.

D'abord comme une préoccupation légitime de l'humanité pour son avenir, pour la tranquillité des générations à venir, comme soin commun vers les ressources naturelles qui « ont tiré le signal d'alarme » démontrent qu'ils ne sont pas inépuisables et que une exploitation irrationnelle peut générer plutôt des dégâts que des avantages. Aussi il n'est pas possible d'oublier les leçons que nous recevons partout dans le monde de la part de « mère nature » comme les inondations, les mouvements tectoniques, les vents extrêmement forts, les tornades et le réchauffement climatique de notre planète.

Puis, on peut considérer les intérêts nationaux de chaque pays, les préoccupations à conserver d'abord ses propres ressources et, pourquoi pas, d'exploiter les ressources extérieures, en même temps d'assurer une stabilité énergétique et des matières premières nationales et de protéger ses territoire des déchets résiduels.

Aussi on peut considérer comme d'actualité l'utilisation de la problématique environnementale comme moyen de pression politique ou de détournement de la préoccupation de l'opinion publique vers des problèmes vitaux.

Pourquoi parler de la région danubienne et de la dégradation de l'environnement ?
Pourquoi avoir une vision globale de l'environnement dans la région ?

Parce que la vallée du Danube a toujours été dans l'histoire de l'Europe un axe politique, culturel et économique très important pour la vie et l'existence des peuples riverains, en général pour l'ensemble européen, pour sa cohésion géopolitique et, pourquoi pas, peut devenir aujourd'hui un véritable axe de collaboration pour une Europe propre, d'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'environnement régionale.

Actuellement, la vallée du Danube redevient un enjeu essentiel pour des pays comme : l'Autriche, la Slovaquie, l'Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Ukraine et

sans doute, l'Allemagne. D'ailleurs de nouveaux flux économiques se mettent en place, de nouveaux intérêts stratégiques se forment après la guerre dans les Balkans et, en conséquence, de nouveaux problèmes collatéraux d'identité danubienne tendent à ressurgir. Dans la politique des gouvernements régionaux, parmi ces problèmes, la protection de l'environnement commence de plus en plus à occuper une place distincte.

Dans quelle mesure une politique environnementale commune à l'Europe méridionale peut-elle se structurer autour de l'axe danubien, comment les pays peuvent-ils respecter leurs engagements et utiliser leurs ressources pour mieux protéger leurs intérêts, comment les pays peuvent-ils résoudre les conflits inévitables d'environnement apparus pendant cette période de transition, c'est ce qu'on essaie de présenter dans notre étude.

Il s'agit donc d'étudier les argumentaires nationaux développés à propos de la région danubienne et de son environnement, en mettant en lumière leurs points forts, ainsi que leurs lacunes ou leurs incohérences. Il s'agit également, au-delà des perceptions nationales, d'analyser les différentes formes de développement de l'axe danubien, en liaison avec les problèmes d'environnement depuis la chute du rideau de fer et, plus récemment, après la guerre dans l'ex Yougoslavie.

On constate que les positions de chaque pays peuvent être différentes à cause de niveau de développement économique, culture des traditions, s'ils sont appelés ou non à entamer des négociations avec l'Union européenne, donc à se conformer aux exigences déjà existantes en matière de protection de l'environnement, etc.

Voilà pourquoi ce mémoire ne vise ni à l'exhaustivité ni à donner des conclusions définitives parce qu'il traite un espace en lente recomposition. Il vise seulement à faire connaître dans la mesure du possible, le rôle des perceptions nationales concernant l'avenir de l'environnement et l'emploi de cet argumentaire danubien, comme une des nouvelles versions de cet argumentaire global du « retour à l'Europe » qui anime les élites pro-européennes des pays d'Europe médiane et d'est. L'insertion privilégiée de la Roumanie dans la thématique, vise à valoriser ses initiatives dans le domaine, grâce également à sa position « géoéconomique » comme pays riverain de la mer Noire, pays carrefour entre l'ensemble mer Noire – mer Caspienne, et l'Union européenne.

2. COURTE DEMARCHE HISTORIQUE

2.1. _origines historiques du problème

Les premières organisations écologistes sont nées au début des années soixante-dix, dans la foulée de mai 68, avec le lancement d'un mouvement qui allait remettre en question les tenants et l'aboutissants de la production. Le rapport « Les limites de croissance » du Club de Rome (1972), la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain et la création du « Programme des Nations Unies pour l'Environnement », les premières directives européennes (discutées par le Conseil de l'Europe fin 1973) datent tous de cette époque.

Les problèmes écologiques n'existaient-ils donc pas avant 1970 ? Il va de soi que, dès ses débuts, le développement industriel a causé du tort à l'environnement et à la nature. Au commencement, à une échelle relativement locale, mais c'est surtout après la seconde Guerre mondiale que le problème a réellement pris une ampleur importante. Toutefois, jusqu'à la fin des années 60 les industriels ont pu donner libre cours à leur soif de profit sans se soucier de l'environnement. De beaux espaces naturels ont disparu sous les chenilles des bulldozers. Des quantités incroyables de substances nocives ont été rejetées dans la nature sans la moindre forme de contrôle ou de limitation.

Ce qu'on appelle aujourd'hui les black point (sites contaminés) témoignent encore de ces pratiques destructrices. Il existe de nombreux endroits où l'environnement est gravement pollué ce que représente d'importants dangers pour la santé publique. Parmi les exemples classiques figurent les anciennes décharges, la pollution aux métaux lourds aux alentours des usines de métaux non ferreux, les dioxines dans le voisinage des installations d'incinération de déchets. C'est ce qu'on appelle la pollution historique, du fait que les entreprises responsables ont disparu depuis longtemps ou parce que la pollution date d'une époque où les conditions d'exploitation, on s'en rend compte aujourd'hui, n'étaient pas assez sévères, étaient insuffisamment respectées et à peine contrôlées.

Toutefois, depuis la fin des années 60, la société s'inquiète de plus de l'augmentation de la pollution qui pose des problèmes à la production : le smog londonien provoque un absentéisme élevé pour cause de maladie la pollution des eaux entraîne des problèmes dans

les processus de production, les embouteillages immobilisent la main-d'œuvre et les marchandises, la pollution a une influence négative sur la production agricole. Dans le même temps, les industriels doivent tenir compte de la pression du mouvement écologiste en pleine ascension.

Durant les années 90, un pas qualitatif a été franchi dans le souci de l'environnement : on est devenu conscient des conséquences à l'échelle mondiale de la détérioration de l'environnement et du caractère irréversible de certains processus comme l'effet de serre, le trou dans la couche d'ozone, les substances bio-accumulables, les organismes génétiquement modifiés, etc.

Maintenant, au début de troisième millénaire, la problématique est devenue de plus en plus complexe. L'environnement est surveillé par les organismes internationaux professionnels, les effets sont comptabilisés et misés à la disposition des médias, l'opinion publique est plus sensible aux problèmes de la nature.

2.2. _vers un regain d'intérêt pour la région danubienne

Pour rester dans la contemporanéité pendant le traitement de ce sujet, il faut d'abord parler de l'inauguration de la liaison Rhin – Main – Danube. Le 25 septembre 1992, la fin des travaux sur ce canal, permettent enfin de relier Rotterdam à Constanta et Sulina, sur près de 3 500 Km, irriguent en même temps, neuf pays. L'achèvement du gabarit européen du canal, entre Bamberg et Kelheim, sur 171 Km, aura coûté près de 5 milliards de DM, pour recevoir des convois de 3 300 tonnes, avec une capacité de 18 millions de tonnes, ce qui correspond au volume de transbordement sur le Main, alors que le Danube, en aval, ne recevait à cette date que 3 Mt. entre Bamberg et Ratisbonne. Mais, le conflit en ex-Yougoslavie a obéré la valorisation de cet axe mer du Nord - mer Noire.

Le plus long fleuve européen impose plus d'aménagement que le Rhin, en raison de ses défilés, de ses étiages et crues et d'un alluvionnement abondant qui ont compliqué la navigation. D'où un trafic total, inférieur de plus de moitié à celui de Rhin, artère importante des échanges lourds entre l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, porte d'entrée et de sortie d'économies industrielles globalisées.

Dans le passé, les puissances européennes avaient eu les soucis de soustraire la navigation – alors requise pour le trafic de pondéreux – aux aléas de la rivalité entre l’Autriche-Hongrie, la Russie et la Turquie ottomane : en 1856, le Traité de Paris avait marqué l’internationalisation du fleuve et établi la Commission du Danube pour la garantir. Après 1945, l’Union soviétique avait obtenu une rectification de frontière dans l’ancienne province roumaine, Bassarabie, pour en devenir riveraine sur une cinquantaine de kilomètres, ce dont a hérité l’Ukraine indépendante, qui l’utilise abondamment






La nouvelle Commission du Danube, sise a Budapest, en avait exclu les pays occidentaux. L’Allemagne fédérale n’était plus qu’observatrice. nouvelle convention avait été signée à Belgrade en 1948, offrent à tous les convois d’y circuler. Mais, la souveraineté des Etats riverains y fut réaffirmée _ obligation d ‘entretien des barges, capacité d’autoriser ou non le cabotage - de sorte que Danube devient un axe interne aux pays du bloc soviétique, parfois désigné sous la vocale de « boulevard du Conseil d’Assistance Economique Mutuelle ». Les flux polarisés par l’URSS y trouvaient en Europe centrale de Quoi s’y déploie, à l’époque de l’industrie lourde triomphante. Le trafic s’accrut alors des livraisons effectuées au titre des réparations de guerre au profit de l’URSS. 15 à 60 % du commerce intra CAEM empruntait la voie fluviale et le trafic était passé de 30 Mt en 1960 à 50 Mt en 1989, consistant essentiellement en cabotages. Le quart de tonnes était assuré par la flote soviétique, avant que le flotte roumaine ne le surpasse (après la construction de Canal Danube- mer Noire, achevé en 1984) suivie par les flottes de Hongrie et Yougoslavie.

L’axe fluvial avait fixé nombre de nouveaux sites industriels et de projets énergétiques (hydroélectricité des Ports de Fer, centrale nucléaire bulgare de Kosloduy) - d’autres qu’il bordait plusieurs capitales, Bratislava, Budapest, Belgrade_ directement reliés aux sources de matières premières et aux débouchés soviétiques. Ostpolitik aidant et avec l’affirmation d’un rôle d’intermédiaire pour l’Autriche orientale, le développement des échanges dits Est-Ouest valorisa la fonction de lien de l’axe fluvial. Des travaux d’aménagement furent entrepris : canal Danube - mer Noire déjà cité, qui écourte le trajet de 200 Km, au profit de la Roumanie, soucieuse d’autonomie économique ; aménagement des Portes de Fer, entre la Roumanie et l’Yougoslavie achevé en 1972, pour rehausser l’étiage de 35 mètres et permettre l’accès de bateaux de 5 000 tonnes jusqu’à Belgrade.

Un autre projet, datant de 1965, avait été identifié par la Commission du Danube pour porter la section du Danube central à grand gabarit jusqu'à Vienne : c'était le projet Gabčíkovo-Vizlepcsó, développé par CAEM à partir de 1972. La section fluviale frontalière de la Slovaquie et de la Hongrie devait faire l'objet d'un aménagement complexe : construction de deux barrages de dérivation en territoire slovaque, d'un canal de dérivation et de l'usine hydroélectrique de Gabčíkovo (avec écluses), complété d'une seconde usine et d'un barrage de régulation à Nagymaros en Hongrie. Si les ouvrages slovaques ont été réalisés, ceux situés en Hongrie ne furent qu'ébauchés. Le projet, agréé en 1977, intéressait l'ex URSS et les Slovaques, Gabčíkovo devait fournir 10% de l'énergie consommée en Slovaquie. Il a été mené à terme par la Slovaquie. Après 1989, sous la pression des écologistes hongrois, et des mouvements nationalistes, qui critiquaient les travaux ayant pour effet de consolider la frontière fluviale entre Hongrie et les communes de sud de la Slovaquie à forte minorité magyare, Budapest annula l'accord en mai 1992.

Un autre facteur d'intérêt général pour le Danube ont été les sanctions à l'encontre de la république fédérale de Yougoslavie, en application de la résolution 787 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui autorisait les riverains à contrôler le trafic international, même s'il ne touchait pas les ports nationaux. Le contrôle de l'embargo – vérification des destinataires indiqués sur les connaissances – a en principe, concerné l'ensemble des pays riverains, en amont comme en aval. Les pays d'aval ont argué de manque de moyens. En réalité, la majorité des pays riverains étaient défavorable à un embargo prolongé, qui n'aura été appliqué que partiellement, notamment en aval.

2.3. _la région danubienne, un ensemble bien hétérogène

Un simple examen de la carte géopolitique de la région traversée indique, en 2001, la complexité des situations. Le Danube reste d'abord un fleuve frontière (voir la carte suivante) sur tout une partie des dyades délimitant deux Etats contigus :  Hongrie et Slovaquie ;  Serbie et Croatie ;  Serbie et Roumanie ;  Roumanie et Bulgarie ;  Roumanie et Ukraine soit au total sur près de 60% de son cours en Europe médiane et orientale.



C'est aussi une barrière aux échanges, en raison du petit nombre de moyens de franchissement autres que des bacs. Il n'y a pas plus d'une quinzaine de ponts routiers et ferroviaires entre Bratislava et Braila ; Budapest concentre à elle seule les trois quarts des ponts traversant le Danube en Hongrie. L'embargo et ensuite la guerre contre l'Yougoslavie la fermeture d'abord de l'axe de la Morava-Vardar et de l'autoroute entre Belgrade et Zagreb, puis la destructions des ponts sur le Danube, ont reporté vers l'extérieur les grands flux : vers Thessalonique et Patras au sud ; vers le pont de Ruse et Giurgiu à la frontière bulgaro-roumaine, par où transite – au prix de plusieurs jours d'attente – le trafic vers la Turquie. La fonction de transit s'est donc reportée sur la Bulgarie et la Roumanie, en contournant durablement les voies serbes et macédoniennes. Mais un désaccord subsiste entre Roumanie et Bulgarie pour décider de la construction d'un nouveau pont, Bucarest préférant une localisation qui ne la court-circuite pas tandis que Sofia s'accommoderait d'un franchissement plus occidental.

3. DONNES GEOGRAPHIQUES

3.1. _le Danube

Le Danube est le deuxième fleuve européen par sa longueur. Il prend sa source en Allemagne, puis traverse l'Autriche où il arrose Vienne, la Slovaquie où il arrose Bratislava et l'Hongrie où il arrose Budapest. Il forme ensuite la frontière serbo-croate, traverse la Serbie et arrose Belgrade. Le Fleuve forme alors la frontière entre la Roumanie au nord et la Bulgarie au sud. Puis il entre en Roumanie, forme en partie la frontière avec l'Ukraine et se jette dans la mer Noire par un vaste delta qui constitue une importante réserve naturelle.

Les caractéristiques de Danube :

- longueur : 2.850 Km
- surface de bassin : + de 800.000 mc/s
- débit à son embouchure : 6.500 mc/s
- principaux affluents : Inn, Drave, Tisza, Save, Morava, Prout
- principaux aménagements : le barrage de Gabcikovo : en 1992, la Tchécoslovaquie a détourné une partie des eaux du Danube dans un canal de 24 Km de long pour alimenter les turbines hydroélectriques du barrage de Gabèikovo, entraînant de graves conséquences écologiques en Hongrie. Il est relié au Rhin par l'Europa - Kanal et à Oder par le canal Danube - Oder. Le canal Main - Danube permet la liaison entre la mer de Nord et la mer Noire par un autre canal, Danube - mer Noire construit en Roumanie. Nombreux autres aménagements hydrographiques ont été construit au long du fleuve.

3.2. _les pays danubiens

3.2.1. Allemagne

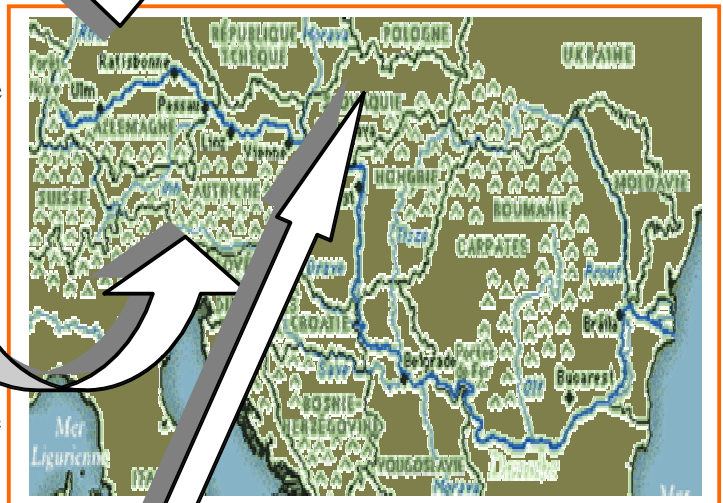
Capitale	Berlin
Superficie	357 050 Km ²
Population	82 153 000
Nature d'état	République fédérale

3.2.2. Autriche

Capitale	Vienne
Superficie	83 850 Km ²
Population	8 140 000
Nature d'état	République fédérale

3.2.3. Slovaquie

Capitale	Prague
Superficie	78 864 Km ²
Population	10 282 000
Nature d'état	République unitaire



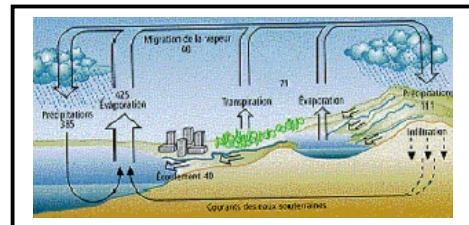
Population 50 861 000

Nature d'état République unitaire

4. LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE DANS LA REGION DANUBIENNE ET LA REACTION DES ETATS CONCERNEES

4.1. _la dégradation du milieu aquatique et les éléments perturbateurs du cycle naturel de l'eau dans la région

Le cycle de l'eau touche toujours trois milieux : : l'hydrosphère, la lithosphère et surtout l'atmosphère.



Nous allons examiner les différentes causes perturbant des éléments du cycle de l'eau responsables des changements tels que les précipitations, l'infiltration, le ruissellement, l'évaporation et l'évapotranspiration. Nous essayons de traiter ces différents aspects à l'échelle locale, donc donnent des exemples au long du Danube, mais il faut préciser que le sujet a une complexité planétaire. Examinerons donc les causes de ces perturbations et les problèmes en termes géopolitiques entre les états.



4.1.1 Agriculture

L'agriculture est la consommatrice principale de l'eau sur la Terre et, en même temps dans la région danubienne. Des grandes surfaces de terrain arable on peut trouver à droit et à gauche du Danube aussi qu'au long de ses principales affluentes. Dans de pays comme Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, les plains danubiens sont depuis long temps aménages pour l'agriculture étaient mise en valeur des importants systèmes de dessèchement et d'irrigation. L'irrigation et les systèmes de retenue d'eau sont spécialement conçus ici pour satisfaire les besoins de l'agriculture. Mais localement ce sont les cultures sous serre qui empêchent l'eau de s'infiltrer, car elles imperméabilisent le sol et les collectes de drainage augmentent les débits dans les cours d'eau. Le ruissellement superficiel est renforcé par les monocultures, qui d'une part ont une évapotranspiration nettement plus basse que celle de la forêt et d'autre part laissent les sols souvent découverts pendant plusieurs mois. Dans les pays en voie de développement, l'agriculture, prédominante dans le système économique ou plutôt la conquête de terre cultivable est à l'origine de la déforestation.



4.1.2. Barrages

Les barrages, que se soit pour l'énergie (aménagement hydroélectrique), la retenue d'eau pour l'irrigation et l'emploi d'eau potable ou pour le détournement de cours d'eau, contribuent directement aux changements du régime hydrologique des cours d'eau. Les débits maximum et minimum et les périodes d'étiage ne varient plus naturellement. Les immenses emprises de la surface de retenue d'eau provoquent de grosses pertes d'eau par évaporation, exemples les barrages de « Portes de Fier I et II » sur le Danube entre la Roumanie et Yougoslavie.



4.1.3. Déforestation

La perte de la couverture végétale qui est la forêt, provoque une diminution de l'infiltrabilité du sol. Il en découle un ruissellement plus intense, amplifiant le phénomène de l'érosion et des inondations. Moins il y a de végétaux, moins il y a de l'évapotranspiration. La déforestation a une influence quasi continentale. Cause du vent, de glissements de terre au de la main de l'homme, elle peut entraîner une réduction des averses, augmentant le risque d'incendie de forêts.



4.1.4. Pluies acides

La pluie acide détruit la pellicule de protection des feuilles des arbres, réduisant ainsi leur imperméabilité. L'évapotranspiration s'intensifie, les arbres se dessèchent et on trouve la mort de la forêt. On se retrouve dans le même cas que la déforestation, toutefois le phénomène de la pluie acide est plutôt local. Le plus médiatisé conflit de cette nature entre les états balkaniques cet été passe en 1998, quand un combinat chimique roumain situé près du Danube, a produit des dégâts importants dans le pays voisin, Bulgarie. Le conflit, apprécié comme écologique, a été discuté et résolu au niveau d'état.



4.1.5. Urbanisation

L'urbanisation c'est une des causes les plus importantes, car elle est présente partout dans les pays danubiens. La population urbaine est en constante augmentation et les effets sur le cycle sont directement mesurables. Urbaniser signifie imperméabiliser le sol par des constructions humaines telles que routes, aéroports, bâtiments, places de parcs, etc. L'infiltration de l'eau n'est plus possible. L'eau précipitée se trouve immédiatement collectée dans des canalisations, augmentant les volumes d'eau à traiter dans les stations d'épuration et les débits dans les cours d'eau. Une fois la capacité d'une station d'épuration atteinte, le volume d'eau excédent est directement déversé dans le milieu naturel. A l'échelle du bassin versant, lors de fortes pluies, le temps de concentration est réduit par un ruissellement accéléré, les débits de pointes explosent, pouvant causer des inondations importantes. Ce cercle vicieux influence beaucoup l'aménagement des cours d'eau qui se sont dégradé par la suite de l'érosion.

4.2. _ les écosystèmes, définition et raisonnement de nature politique

Les écosystèmes sont formés de quatre composantes de base : l'eau, la terre (roches et sols), l'air et tout ce qui est vivant (les plantes et les animaux, y compris les humains). Dans un écosystème, tout est relié. Par conséquent, tout ce qui se passe dans l'une de ces composantes se répercute sur les trois autres. Penser en termes d'écosystèmes est la clé pour accéder à la durabilité, car une approche écosystémique accorde une importance égale aux préoccupations liées à l'environnement, à l'économie et à la communauté.

Voilà donc que le traitement des évolutions écosystémiques, par le prisme de ses conséquences présentes et futures pour l'environnement et pour la nation en ensemble, constitue une préoccupation politique importante de chaque pays. L'air, l'eau, la terre constituent des valeurs nationales, et leur propriété, leur exploitation, leur utilité, définissent une partie de la culture de peuple. En même temps, la santé, le développement de la nation et son bien-être, sont liés à la protection de ces valeurs.

La situation concernant la protection des écosystèmes dans un pays n'est pas indifférente pour les autres, et plutôt pour les pays voisins. Elles sont les premières qui

peuvent subir des conséquences graves pour leur propre environnement. Les exemples suivants viennent de renforcer cette affirmation, et d'expliquer pourquoi entre les états peuvent apparaître des dissensions d'environnement, parfois graves.

4.3. _les barrages sur le Danube, générateurs de problèmes d'environnement

Un exemple, très médiatisé, qui a généré le premier procès international concernant l'environnement (la Cour Internationale de Justice à la Haye), a été la diversion du Danube par la Slovaquie, consécutive à la construction de barrage de Gabčíkovo.



Le barrage de GABCIKO/VO

En 1989, la Hongrie avait décidé d'abandonner le projet de Nagymaros, qui devait compéter celui de Gabčíkovo. La diversion du Danube, après les Hongrois, a mis en danger les ressources en eau potable d'une vaste région et dévasté l'écosystème du Szigetkoz, une zone humide unique en Europe. Durant l'audience, la Hongrie a argumenté que le traité de construction du complexe Gabčíkovo-Nagymaros, signé en 1977, n'était plus valide parce que, le pays avec lequel le traité avait été signé, la Tchécoslovaquie, n'existe plus. La Hongrie a aussi insisté sur le fait que les impacts sur l'environnement, la santé publique et la ressource en eau étaient tels qu'elle avait décidé d'abandonner cette coopération. En réponse, la Slovaquie a notamment déclaré qu'elle était le successeur légitime de Tchécoslovaquie et qu'elle n'avait pas violé le territoire hongrois puisque toute la construction s'est faite sur territoire slovaque. Ce procès a établi deux précédents importants :

- la première fois une coalition de 9 organisations internationales (Greenpeace, Human Rights Advocates, International Rivers Network, Natural Heritage Industrie, REFLEX, Sierra Club, Slovak Rivers Network, SZOPK, WWF Suisse), ont été autorisée à soumettre une opinion à la cour.

- la Cour a visité pour la première fois la région concernée par la diversion du Danube. A cette occasion, 15 juges ont pu se rendre compte de leurs propres yeux des dommages causés par le barrage de Gabčíkovo.

Il faut préciser que le 25 septembre 1997 la Cour internationale de Justice a rendu son arrêt dans le long différend qui oppose la Hongrie et la Slovaquie au sujet de la construction et de l'exploitation de barrage sur le Danube. Elle a conclu que les deux Etats avaient violé leurs obligations juridiques et les a invités à exécuter le traité applicable qui les liait tout en tenant compte de la situation de fait, telle qu'elle s'est développée depuis 1989.

Concernant le droit de l'environnement, la Cour a recommandé aux pays que de commun accord, doivent tenir compte en appliquant plusieurs articles. Elle a conclu que les Parties, pour concilier développement économique et protection de l'environnement, « devraient, ensemble, examiner à nouveau les effets sur l'environnement de l'exploitation de la centrale de Gabčíkovo. En particulier, elles doivent trouver une solution satisfaisante en ce qui concerne le volume d'eau à déverser dans l'ancien lit du Danube et dans les bras situés de part et d'autre du fleuve.

Les barrages n'ont pas un important impact seulement sur la population et les écosystèmes fluviaux dans la région. Une étude récente menée par des scientifiques sur la Mer Noire démontre que les barrages ont un impact sur la mer elles-mêmes. L'étude démontre que les taux de silicates dans la Mer Noire ont chuté de 60% depuis l'érection des barrages sur le Danube en aval de Belgrade (Les Portes de Fer, constructions effectués en accord entre la Roumanie et l'Yougoslavie). Ces silicates sont maintenant retenus par les barrages, de même que les sédiments, tandis qu'auparavant, ils arrivaient à la mer et s'intégraient aux diatomées, un type d'algue du phytoplancton. Maintenant, d'autres composants du phytoplancton, dont certains sont toxiques, remplacent les diatomées. Or, le phytoplancton est le premier maillon de la chaîne alimentaire, étaient ingéré par les autres animales marines comme crustacés, coquillages elles-mêmes ingérés par les poissons et les cétacés. Il est encore difficile d'évaluer l'influence de ce changement du phytoplancton. Les populations de poisson ont baissé dans la Mer Noire ces dernières années, mais il est difficile de savoir quel est le rôle des changements dans le phytoplancton. L'eau du Danube représente néanmoins 70% de l'apport d'eau douce dans la Mer Noire et son influence pour l'écosystème marine est déterminante.

Voilà pourquoi ces gigantesques constructions provoquent parfois des nombreux discussions entre les états, à causes des changements des écosystèmes avoisinants (le cas de

l’Hongrie et de la Slovaquie), des surfaces de terre qui les lacs d’accumulation couvrent (Roumanie et Yougoslavie), l’influence sur la mer (Roumanie et Bulgarie, Ukraine, etc.)

4.4. _la déforestation et les écosystèmes forestiers en péril dans la région danubienne, causes et effets.

Après les dégâts provoqués par la mal gestion de l’eau, la déforestation et les agressions contre les forêts, constitue, notamment pour les pays qui n’ont pas encore une législation mise au point sur ce sujet (voir la Roumanie, la Bulgarie, l’Yougoslavie), un problème qui, parfois dépasse les frontières.

Il faut savoir que les forêts sont menacées, en principal par deux grands types d’agressions, biotique et abiotique, mais, également le manque d’une gestion forestière préventive peut produire beaucoup des dégâts. Voir donc que cette division classique est un peu artificielle, en temps que l’homme a une grande part de responsabilité dans toutes ces manifestations. La marque des actions humaines est toujours présente dans les rejets de gaz à effet de serre qui provoque les désordres climatiques des dernières années, dans la sensibilité accrue de certains peuplements forestiers aux attaques parasitaires, mais elle est prépondérante dans les phénomènes de pollution atmosphérique ou de déforestation.

L’une de première agression contre les forêts, indépendante de l’action de l’homme mais déterminée essentiellement par son œuvre « civilisatrice » ce sont les aléas climatiques et les catastrophes naturelles.

Les forêts sont soumises, plus que tout autre écosystème terrestre, aux aléas climatique, du fait de la longueur de leur maturation qui peut s’étendre sur plus de 200 ans. Dans une telle période, des nombreux accidents climatiques peuvent survenir, de façon normale. Mais il faut accepter que, surtout dans les pays en cours de développement comme la plus partie des pays danubiens, la déforestation n’est que très rarement imputable à la malveillance gratuite. Elle répond à une nécessité : soit de développement économique, soit de survivre. Elle peut être en même temps l’expression d’un conflit social d’utilisation des sols, principalement entre les utilisations agropastorales et forestières. Dans certaines régions, l’extension des zones urbaines, la construction d’autoroutes, des canaux navigables, comme Danube - Mer Noir, en Roumanie, aussi que les auréoles périurbaines provoqués par la récolte

de bois de feu participe à l'augmentation de ce phénomène. La satisfaction des besoins immédiats de la population pour enlever des maisons ou pour le chauffage, pour nourrir l'industrie de meuble ou des petits ateliers manufacturiers conduit aux défrichements et au pillage des ressources les plus proches. La fragilité de ces écosystèmes ne leur permet pas de résister à une telle agression et la non-reconstitution des réserves forestières, parfois à cause de la manque d'une législation adéquate, ou de la volonté des autorités, conduisent parfois à les populations à déplacer le même type d'agressions sur des surfaces plus éloignées, participant ainsi à l'extension des surfaces détruites.

Les gouvernements des pays danubiens en cours de développements ont pris déjà de mesures, mais l'application à lettre des lois restent encore difficiles.

La restauration d'un équilibre ne sera possible que si, les responsables du développement de ces pays privilégient les petits projets, utilisant des techniques connues des populations locales et élaborées avec elles. En l'absence de prise de conscience sur les dangers de la disparition du couvert forestier, et en l'absence de réponse apportée au besoin de développement agricole, au de la petite industrie dans la région, aucun projet d'envergure ne peut aboutir, quels que soient les moyens financiers mises en œuvre.

4.5. _l'homme et les agglomération urbaines

Les populations urbaines de la région danubienne sont en général ouvertes, c'est-à-dire qu'elle résultent d'un va-et-vient incessant d'arrivées et de départs. Premièrement ce mouvement c'est à cause des changements économiques et sociaux dans les pays centrales et est européennes et puis à cause d'un construction soutenue des immeubles de style architectural en vogue ou d'extension des quartiers résidentielles dans les pays développés.

Des importantes populations changent souvent leur lieu de travail, où se rendent vers la ville quotidiennement pour procurer des marchandises, pour résoudre leurs problèmes avec les autorités d'Etat ou simplement parce que la ville a sa propre attractivité incontestable. Leur structure en équilibre instable permanent, est susceptible d'être rapidement modifiées en cas de ralentissement ou d'accélération, voire de changement de nature, des flux migratoires. L'attitude des populations vers l'environnement est elle-même différent.

Les citoyens sont de plus en plus attachés à leur cadre de vie et à la protection de celui-ci. On constate une résistance de la population aux opérations de rénovation urbaine qui traduit une volonté de participation aux choix et aux décisions se rapportant au cadre de vie.

C'est fini les démolitions arbitraires, ordonnées, fréquentes dans les pays anciens communistes. Des associations de citoyens se sont créées dans les capitales et principales localités dans le dessein d'informer les habitants, de les mobiliser et de faire pression sur les décideurs, toujours dans le sens de la conservation ou de la protection de l'environnement.

Une constatation pertinente est que les pays en voie de développement auront de plus en plus de mal à maîtriser leur croissance urbaine, qui se traduit en dépenses d'argent pour la modernisation et le développement des réseaux d'eau potable, de canalisation, de traitement des déchets, d'aménagement des endroits d'agrément et de loisir propre, écologiques. Mais leurs problèmes ne sont pas insurmontables. La croissance économique visible et l'aide internationale, la volonté des peuples et leur espérance vers une vie propre, vont créer des ressources et vont mobiliser les énergies.

4.6. Les industries et la pollution industrielle dans la région

Le cas récent le plus médiatisé, concernant la pollution industrielle dans la région danubienne, s'est passé en janvier 2000. Une société mixte roumano-australienne d'exploitation aurifère demeurant en Roumanie, a déversé accidentellement, à cause de la rupture d'une digue, une grande quantité de cyanure dans les eaux d'une rivière près de la frontière roumano-hongroise. Deux semaines plus tard, les conséquences ont été dramatiques : la flore et la faune de plusieurs cours d'eau roumains, hongrois et yougoslaves ont été touchés et certains experts crient à la catastrophe écologique.

La mort d'une centaine de poissons et la désertion des canards aurait bouleversé l'écosystème de Tisza. Il est à craindre également que les métaux lourds provenant des déchets miniers se soient déposés dans la vase, infectant alors les nappes phréatiques et de picotements dans les yeux.

Ils se voient d'autre part forcés d'abreuver les bêtes avec l'eau polluée... la plupart des informations ont tendance à inquiéter le public. Les pêcheurs et les pays voisins de la Roumanie dénoncent, à juste titre, l'état roumain, mais dans les proportions parfois exagérées : au nord de Tiszafered, près du lac Kiskore, des



pêcheurs affirment que tous ceux qui ont vécu du fleuve ne pourront plus en vivre ; quant au président de la ligue des pêcheurs à la ligne, il assure que les espèces endogènes de la rivières ont toutes disparu. Le ministre serbe de l'environnement déclare, lui, que « l'écosystème de Tisza est entièrement détruit pour au moins cinq ans ». A Belgrade, on prend des mesures de précaution : fermeture jusqu'à nouvel ordre de sa station « Ilica » qui alimente quartiers de la périphérie de la capitale, interdiction momentanée de la pêche.

Selon les avis les plus pessimiste, 10 à 20 ans seront nécessaires pour que la Tisza « cicatrise ». Cependant, selon certains experts optimistes, il suffira de quelques mois. Tandis que certains dramatisent, d'autres masquent l'étendue des faits : afin d'atténuer la mauvaise publicité, le maire hongrois de Szvok rassure : de cet été on pourra de nouveau pêcher dans le lac Kiskore, à 80% indemne. Le directeur national hongrois de la pêche et de la chasse prévoit qu'en trois ans 70% des effectifs seront reconstitués. Enfin, le directeur australien de la mine ne reconnaît sa culpabilité, traitent l'affaire d'incident n arguant qu'il n'existe aucune preuve que tout cela soit causé par le cyanure.

Et c'est ainsi que le problème écologique disparaît derrière les intérêts politiques ou économiques de chacun. L'information n'est donc jamais complète.

Une seule chose semble certaine, si l'on se fie aux chiffres ; le taux de cyanure, très élevé dans e Szamos, à la suite de la fuite (19,2 mg/l) c'est diminue rapidement, et, dès le 15 février passe au-dessus du seuil toléré de 0,07 mg/l selon l'OMS, avec 0,02mg : l dans le Danube.

Grâce à la dilution progressive du produit, la nature réparera-t-elle la catastrophe humaine ? En attendant le problème écologique prend très vite des allures économiques et politiques.

La pollution s'étendant, l'affaire devient internationale et crée des tensions entre états : les pays voisins de la Roumanie réclament des dédommagements, tandis que celle-ci essaie de taire l'affaire. Un problème social a également éclaté entre les pêcheurs et le gouvernement. Les médias s'emparent de l'affaire : coup de photos chocs, ils nous montrent une catastrophe écologique planétaire, dont ils ne parleront pourtant plus une semaine plus tard.

Cependant ce problème reste entier : aucune mesure sérieuse de sécurité ou d'antipollution n'a été adoptée par l'entreprise ; les Australiens ne veulent pas payer, non plus que l'Etat roumain à qui l'argent fait défaut.

Pour remédier aux dégâts occasionnés, il faut une prise de conscience de la population, mais aussi une réelle volonté politique. Or les pays touchés par cette pollution ont d'autres priorités.

Il faut souligner que le procédé de cyanurisation, approuvé en Roumanie, est interdit ailleurs en Europe.



L'entreprise AURUL, responsable de l'accident

Mais si les normes en Europe de l'EST sont moins strictes qu'en Europe Occidentale, c'est que ces pays n'ont pas le choix. Les Roumains ne sont pas des primitifs, mais ils n'ont pas les moyens ni les ressources nécessaires pour moderniser aux standards européens leur industrie.

Cependant le gouvernement n'a pas réagi, le ministère de l'Environnement s'est tu. Pour cause, puisque l'accident s'est produit la semaine même où allaient s'ouvrir les négociations d'entrée de la Roumanie dans l'UE. Ainsi le problème prend des allures plus politiques, réveillent les vieux antagonismes entre la Roumanie et ses voisins, la plupart de ces pays se battent pour entrer dans l'UE.

Les Hongrois nomment l'accident comme « une bombe à neutrons écologique », « la pire catastrophe en Europe de l'Est depuis Tchernobyl », et attribue à la mine d'AURUL la responsabilité de la pollution, engageant une polémique avec les copropriétaires australiens.

Les Yougoslaves profitent aussi attribuent la responsabilité exclusivement au complexe industriel roumain.

Le ministre roumain des affaires étrangères donne une vision locale du responsabilité mais évite la culpabilité.

Les Australiens disent que plusieurs causes peuvent expliquer la mortalité piscicole, comme : l'absence d'oxygène dans l'eau glacé, les pollutions chimiques émanant d'usines le long de la Tisza, les dynamitages pour briser la glace, les égouts qui se déversent dans la rivière, etc.

Voilà donc que les pays s'affrontent dans cette affaire, mettant en avant leurs intérêts économiques et politiques, et n'arrivent pas à s'entendre sur un accord entre Etats ni sur une réglementation stricte concernant la protection de l'environnement

En ce concerne les réglementations européennes en matière, une collaboration a été réalisée entre PECO (Pays d'Europe Centrale et

Orientale) et les pays déjà membres pour la mise en place de réglementations dans le cas d'une pollution globale concernant la protection et la gestion de l'environnement, la santé des populations. A aussi été créé le programmé européen PHARE, correspondant à la collaboration de divers pays dans le cadre de jumelages institutionnels ; c'est l'exemple de l'INERIS, collaboration entre la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque et la Slovaquie.

Pour l'épisode du Danube, la Commission européenne indique qu'un soutien financier aux pays touchés « pourrait être envisagé » dans le cas des aides aux pays candidats à l'entrée de l'UE. Cependant les textes ne sont pas systématiquement appliqués, car les sanctions ne sont pas suffisantes contre les pollueurs.



4.7. _le nucléaire et la « guerre énergétique »



Sur le territoire bulgare, très proche de la frontière avec la Roumanie, on trouve la centrale nucléaire de Kozloduy, de conception ex-soviétique, qui fournit près de 40% de nécessaire en électricité de cet pays. La production de Kozloduy est primordiale pour les consommateurs et pour les exportation bulgares, étant donné que Sofia fournit de 'énergie à ses voisins, la Grèce et la Turquie.

Cependant les experts occidentaux estiment que la centrale est dangereuse étant donné que sa construction est semblable à celle de Tchernobyl. A cause des graves problèmes de conception et de sécurité en exploitation de cette centrale, la Bulgarie a fait l'objet de

nombreuses demandes de la parte de la Commission Européenne et bien sur de la parte de Gouvernement roumain, pour préciser la date de la prochaine fermeture des quatre réacteurs de sa centrale nucléaire. Il faut préciser que ca est la condition requise pour participer aux pourparlers sur son accession à l'UE.

La problématique reste toujours un sujet de débats et de controverses entre les deux pays riveraines de Danube, qui doivent ouvrir ensemble pour trouver des solutions. Alors que la Bulgarie considère que la prochaine fermeture de la centrale de Kozloduy est un coup donné à son économie, la Roumanie est très impatiente d'exploiter les possibilités économiques qui, selon elle, vont en résulter, et en même temps satisfaite que ses régions du sud n'auront pas des grosses soucis concernant la pollution nucléaire.

A ce sujet, Bucarest a proposé le projet roumain d'une centrale hydroélectrique commune sur le Danube, qui peut produire assez d'électricité pour compenser la fermeture des réacteurs bulgares obsolètes, qu'il a décrit comme étant « une menace pour toute la région ». Par ailleurs, il a souligné que la centrale hydroélectrique permettrait également d'avoir une autoroute et une ligne de chemin de fer.

Les médias et les dirigeants bulgares ont accusé la Roumanie d'attiser une campagne de diffamation contre leur pays et dénoncé la proposition roumaine comme étant une conspiration organisée par les firmes occidentales qui essayent de pénétrer le marché électrique régional.

Il faut d'ailleurs accepter que la Roumanie, confrontée à une surcapacité d'énergie électrique, a mis tous ses espoirs dans la fermeture de Kozloduy qui l'aiderait à devenir le principal exportateur régional d'électricité. Cependant et jusqu'à ce jour, la Bulgarie a systématiquement tenu la Roumanie à l'écart du marché régional exportateur en fixant des frais de transit très élevés.

Bien que la Roumanie et la Bulgarie aient apparemment accepté de relier tous les réseaux énergétiques nationaux pour créer un marché électrique régional dans les Balkans, « la guerre énergétique » fait rage et reflète une longue histoire de concurrence énergétique dans la région.

4.8. _la guerre dans les Balkans

Après les frappes de l'OTAN contre la Yougoslavie, l'ampleur des dégâts reste un sujet à débattre. On entrevoit cependant un désastre écologique aux graves conséquences pour la santé des hommes et des animaux, notamment dans les pays entourant la région.

L'Alliance atlantique a officiellement reconnu, le 21 mars 2000, avoir utilisé des obus à uranium appauvri en Yougoslavie. Le Kosovo et le sud de la Serbie ont été particulièrement touchés par ces armes radioactives, dont la spécificité est de libérer un nuage de poussière d'uranium qui contamine l'eau et la chaîne alimentaire. Inhalée ou ingérée, cette poussière se fixe dans le corps humain pendant un à trois ans, décuplant les risques de stérilité, de malformations chez les nouveau-nés et de cancers. Ce type d'armement a été utilisé pour la première fois durant la guerre du Golfe, début 1991.

Du 24 mars au 10 juin 1999, l'aviation de l'OTAN a officiellement effectué environ 31 000 sorties pour bombarder la Fédération yougoslave (Serbie, Monténégro, Voïvodine et Kosovo). Des milliers de missiles ont été tirés. Certains ont fini leur course en Bulgarie et en Macédoine voisines. De retour de mission, de nombreux pilotes, se sont débarrassés d'une centaine de bombes au-dessus de l'Adriatique, au large des eaux territoriales croates, slovènes et italiennes. D'après l'OTAN, 1 600 bombes à fragmentation ont été larguées, libérant 200 000 mini-bombes. Des milliers de ces bombes, dont l'utilisation contre les populations civiles est interdite par la Convention de Genève du 10 octobre 1980, n'ont pas explosé, se transformant ainsi en autant de mines antipersonnel. Près de 200 Kosovars en sont déjà morts.

On ne connaît toujours après les frappes, pas précisément, l'ampleur des dégâts environnementaux. Mais, d'après les informations confirmées jusqu'à présent, un véritable désastre écologique s'annonce.

Selon l'Equipe spéciale pour les Balkans (ESB)¹ des Nations unies, quatre sites ont été particulièrement touchés par la pollution : Pancevo (à 20 km de Belgrade), Novi Sad (capitale de la Voïvodine), Kragujevac (au sud de la Serbie) et Bor (près de la frontière avec la Bulgarie).

Le complexe pétrochimique de Pancevo a été attaqué une dizaine de fois. Un communiqué du maire, Srdjan Mirkovic, publié à l'automne 1999 dans la revue yougoslave *Petroleum Technology Quarterly*, annonce que «la frappe directe sur le dépôt contenant 1500 tonnes de chlorure de vinyle monomère (CVM) a provoqué un incendie qui a duré huit heures, et a détruit environ 800 tonnes» de ce produit cancérigène. «Lorsqu'il brûle, explique un médecin de Belgrade, il dégage, entre autres, de l'acide chlorhydrique, qui provoque des bronchites chroniques, des dermatites et des gastrites, ainsi que des dioxines (polluants organiques les plus toxiques au monde) et, dans certains cas, du phosgène, utilisé autrefois comme agent de guerre chimique».

Les dépôts d'ammoniac, destinés à la fabrication d'engrais, ont également été visés. S'ils n'avaient pas été vidés peu avant par précaution, leur explosion aurait tué toute forme de vie à 10 km à la ronde, l'exposition directe au gaz d'ammoniac étant fatale pour l'homme. On a donc évité le pire, mais la faune du Danube, où ce liquide s'est répandu, a été détruite jusqu'à 30 km en amont. En outre, «plus de 1 000 tonnes d'hydroxyde de sodium (soude caustique) s'y sont écoulées», selon le rapport du Centre régional de l'Europe de l'Est pour l'environnement (REC). Depuis lors, la pêche a complètement disparu et l'irrigation des cultures est devenue problématique. Les fonds sablonneux du fleuve ont emprisonné des métaux lourds, toxiques même à de très faibles concentrations, pour des dizaines d'années. Outre la Yougoslavie, la Roumanie et la Bulgarie sont concernées.

«Le sol a été contaminé par environ 100 tonnes de mercure», précise le maire de Pancevo. Ce métal extrêmement toxique s'introduit dans la chaîne alimentaire et détruit les organes qui l'accumulent, comme les reins, le foie et le système nerveux. De son côté, l'ESB estime ce chiffre à huit tonnes seulement. Elle ajoute que, suite aux frappes sur la seule raffinerie de pétrole, «80 000 tonnes d'hydrocarbures et de produits pétroliers ont brûlé, dégageant des substances nocives dans l'atmosphère». La concentration de CVM dans l'air était 10 600 fois supérieure à la norme tolérée, selon l'Institut pour la santé publique de Belgrade. A cette époque, les vents soufflaient de l'ouest: la Roumanie et la Hongrie ont donc été touchées.

Les trois autres «points écologiquement chauds» ont subi un sort comparable. Entre le 5 avril et le 9 juin, la raffinerie de Novi Sad a été bombardée une douzaine de fois. Environ 73 000 tonnes de pétrole brut et de produits dérivés ont brûlé ou fui dans les

canalisations. Les eaux souterraines polluées se sont infiltrées dans les puits situés à proximité de la raffinerie, privant la population d'eau potable. A Kragujevac, les frappes sur l'usine d'automobiles Zastava, «ont provoqué une pollution de grande ampleur, touchant les sols, les eaux et l'atmosphère», rapporte l'ESB qui a détecté des niveaux élevés de biphényles polychlorés (PCB). Interdites au milieu des années 80, ces substances toxiques sont encore présentes dans les vieux équipements électriques. Elles se lient aux sédiments dans les cours d'eau et ne se dégradent qu'au bout de plusieurs années

A Bor, une contamination aux PCB et une grave pollution atmosphérique due à des émissions de dioxyde de soufre (dangereux pour les asthmatiques) ont été constatés. Les bombardements des mines de cuivre, de la centrale électrique et du dépôt d'hydrocarbures, situés à proximité de cette ville, près de la frontière bulgare, ont affecté aussi ce pays.

Le journal 24 Heures de Sofia rapportait que des oiseaux tombaient du ciel, tués par le nuage toxique qui a occasionné des pluies acides. En même temps, au Kosovo, les paysans ont vu les arbres se dénuder au milieu du printemps.

Toute la chaîne alimentaire a été atteinte : du fourrage au bétail, au lait et à la viande ; des fruits et légumes aux consommateurs. Bronchites chroniques, asthme, eczémas, diarrhées, complications thyroïdiennes ont déjà été décelées, mais les autorités serbes préfèrent les occulter. En fait, les plus graves problèmes de santé sont à venir. *

4.9. _la culture des peuples

La culture des peuples est, elle-même, un facteur de protection de l'environnement. Ils existe des peuples dans la région danubienne, comme Allemande et Autrichienne où l'éducation concernant la protection du cadre de vie constitue une préoccupation majeure dans les institutions scolaires et d'une façon générale, dans toutes les institutions de formation. La protection de l'environnement est perçue comme une obligation de tous les citoyens et le quartier, le lieu de travail, la route, le trottoir, sont des endroits communs à garder propre.

* Voir le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations unies pour les établissements humains (CNUEH), publié en 1999, sous le titre Le conflit du Kosovo, ses conséquences sur l'environnement et les établissements humains)

Dans les pays où les traditions ont été remplacées par des coutumes communistes pendant plus de 50 ans, le culte pour la nature, pour l'espace de vie, pour la propreté de l'environnement a été remplacé par le culte de « travail patriotique ». Ainsi, le concept de « nature propre » a été seulement énoncé, mais pas vraiment appliqué et protégé. Le citoyen a été souvent éloigné de son environnement et pour cette raison principale il a perdu son esprit de communion avec la nature.

5. LA GEOPOLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT EN ROUMANIE

Après les changements politiques et sociaux de l'année 1989, la Roumanie a commencé un véritable combat pour l'amélioration de son espace environnemental. La période : 1989-1996, est caractérisée par des recherches sur une législation adéquate à la situation nationale, conforme aux exigences européennes en matière.

5.1. _ l'élaboration d'une stratégie nationale de l'environnement

La stratégie nationale de protection de l'environnement adoptée dans les dernières années, constitue une véritable ligne directrice de la géopolitique nationale de l'environnement. Elle établit les tâches générales et, en même temps, définit les intérêts nationaux concernant la protection de la diversité biologique et paysagère.

L'objectif à long terme de cette stratégie consiste à préserver l'environnement et à en assurer une utilisation durable sur l'ensemble du pays. Il s'agira notamment d'agir pour :

- la réduction des menaces qui pèsent actuellement sur la diversité biologique de pays.
- la consolidation de cette diversité.
- assurer la pleine participation du public à la protection de l'environnement.

La stratégie a pour but d'encourager une mise en œuvre plus concrète et plus efficace des initiatives, des mécanismes, des fonds, des programmes d'environnement sur le territoire de la Roumanie.

Le principal défi qui se pose consiste à encourager la conservation et une utilisation durable de l'environnement naturel, parce que l'exploitation de l'environnement est la principale cause de l'appauvrissement de la diversité biologique en ensemble.

Les objectifs de la stratégie pour la période suivante sont :

-conserver, améliorer et réhabiliter les principaux écosystèmes, habitats, espaces ou caractéristiques du paysage par la mise en place et par la gestion efficace des ressources.

-assurer une gestion durable de la diversité biologique en tirant le meilleur parti des possibilités qui se présenteront sur le plan social et économique, au niveau national.

-intégrer les objectifs en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les secteurs socio-économiques appelés à gérer cette diversité.

-améliorer les informations disponibles sur les différents aspects de la diversité biologique et sensibiliser les décideurs et la population à ce problème.

-assurer les moyens financiers adéquats.

5.2. _les principales directions d'action

Au cours des prochaines années, la stratégie devra chercher à renforcer la prise en compte des considérations relatives à l'environnement dans tous les secteurs économiques et sociaux liés à cette problématique.

5.2.1. - dans le secteur agricole – elle doit encourager une gestion judicieuse des terres agricoles, notamment par les méthodes organiques et, le cas échéant, une réduction aussi importante que possible de l'utilisation d'engrais et de pesticides.

5.2.2. – dans le secteur énergétique et industriel – doit intégrer les considérations écologiques dans ce domaine et aux choix en matière de localisation géographique des activités industrielles, afin que la politique énergétique et industrielle contribue à la protection de l'environnement, notamment par la réduction d'émission de substances dangereuses.

5.2.3. – dans la sylviculture – doit mieux agir pour la gestion et la protéger des forêts, ce qui aura pour effet de promouvoir les espèces arboricoles indigènes, réserver des zones de forêts qui l'on laissera se développer au naturel.

5.2.4. – concernant la chasse et la pêche – doit assurer la conservation de la nature, tout en tenant compte de la nécessité de préserver le caractère durable des ressources, de minimiser les prises accessoires dans le cas de la pêche et les répercussions néfastes de la pêche et de la chasse sur les communautés benthiques et sauvages.

5.2.5. – dans le secteur tourisme et loisirs – doit intégrer les considérations relatives à la protection de la nature à la politique en matière de tourisme et loisirs et faire en sorte que ces secteurs d'activités ouvrent la protection de l'environnement

5.2.6. –pour l'aménagement du territoire - doit intégrer les différents éléments de façon à ce que les valeurs naturelles soient protégées.

5.2.7. – dans la gestion de l'eau – doit agir pour réduire les rejets et les ruissellements de substances polluantes.

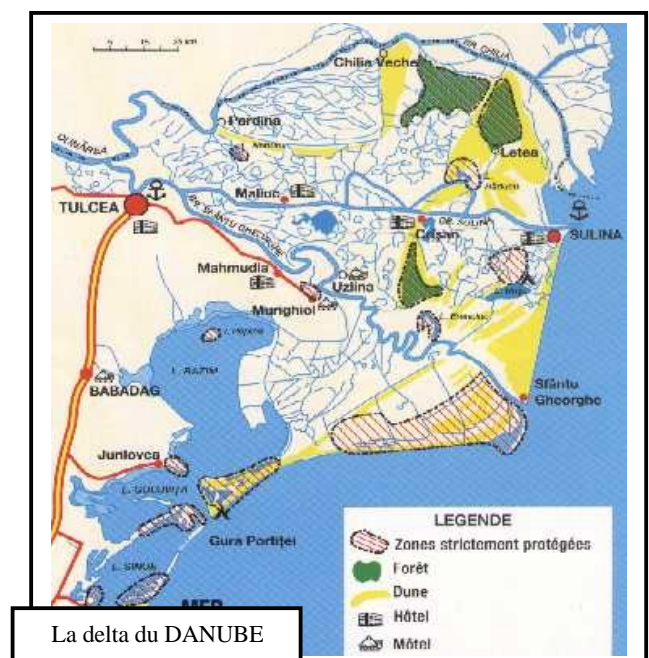
5.2.8. – concernant la défense – doit agir afin d'éviter le plus possible les zones de grande valeur et d'empêcher ou de réduire au minimum les répercussions néfastes des activités militaires sur l'environnement.

6. LE DELTA DU DANUBE ET LA MER NOIRE - PROLONGATION NATURELLE ET INDISPENSABLE DU DANUBE, ET LEURS PROPRES PROBLEMES ECOLOGIQUES

6.1 _le système écologique du delta du Danube et ses problèmes

Le delta du Danube représente la plus jeune terre de l'Europe qui s'accroît de 40 Km chaque année. Quant à ses dimension, c'est le troisième delta de l'Europe apres ceux de Volga et du Kuban, et le 22-ème dans le monde.

La réserve de la Biosphère couvre une surface de 5.800 Km² et comprend le Delta proprement dit, le Complexe de lagunes Razim-Sinoe et le bassin du Danube jusqu'à Cotul Pisicii. Le Delta du Danube



s'étend sur une surface de 4.178 Km², environ 80% étant sur le territoire roumain. Il a forme d'un triangle équilatéral, dont les côtés ont environ 80 Km de longueur. Le climat y est continental, favorablement influence par la proximité de la mer. La température moyenne annuelle est de 11°C, mais pendant les mois d'été, elle atteint 21 – 24°C à midi.

Le Delta, situé à mi-distance entre le Pôle Nord et l'Equateur, est forme autours des trois bras d'embouchure du Danube.

Chilia- le plus nordique de trois, avec deux groupes de ramifications et son propre micro-delta. Il a une longueur de 120 Km et forme, a son embouchure dans la Mer Noir, un autre micro-delta situé, pour la plupart, sur le territoire de l'Ukraine

Sulina- le plus droit et plus court et aussi, le mieux aménagé des bras d'embouchure. Il a une longueur de 63,7 Km et représente un canal de navigation fluviale et maritime sur lequel peuvent circuler des bateaux de grande dimension.

Sfântu Gheorghe- le plus mieux bras d'embouchure du Danube, a une longueur de 69,7 Km Les vasières représentent la principale forme de relief du Delta, ce sont des alluvions déposées à la longue par eaux du fleuve ou de la Mer Noire ou des fragments de terre plate restés entre les eaux. Les plus importants en seraient : Letea, Caraorman, Stipoc et Crasnicol.

Le Delta du Danube abrite 98% de la faune aquatique européenne – plus de 3 400 espèces d'animaux – beaucoup d'entre eux étant uniques au monde on peut y rencontrer plus de 300 espèces d'oiseaux, beaucoup parmi eux étant déclarés monuments de la nature et protégés par la loi. D'importantes colonies de pélicans peuvent être rencontrées au sud du bras de Sfântu Gheorghe. Environ 160 espèces de poissons comme : l'esturgeon-l'huiron, le sterlet etc., le muge, le hareng, la carpe, le saumon, le sandre, le brochet, le barbeau, la perche, le carassin. Parmi les mammifères, qui y vivent, ont peut mentionner la loutre, le vison, le rat musqué – appartenant à la famille des animaux à fourrure précieuse, le renard, le chat sauvage, le loup, l'ours, le sanglier, le putois, le lièvre. Les sables abritent des tortues, des vipères et des colonies de serpents. Les 1 150 espèces de plantes prouvent que la flore y est extrêmement riche. Il y a plusieurs types de plantes : avec des feuilles flottantes, riveraines et d'île flottante et de terre. Il y a trois forêts dans le Delta du Danube qui sont déclarés monuments de la nature : Letea ou a la sensation de se trouver dans la jungle équatoriale, Caraorman et Erenciuc. Toutes les trois sont formées de chênes, de saules et de peupliers noirs. Leur aspect exotique est rendu par leurs nombreuses lianes et plantes grimpantes.

Malheureusement toutes ces richesses subissent les effets de la pollution de Danube. Il apporte, chaque année, des milliers de tonnes des déchets, d'ordures, des poisons et d'autres polluants industriels, développés largement pendant les chapitres antérieurs. Les grandes quantités d'hydrocarbures, de plomb, de phosphates et autres nitrates, bouleversent profondément l'écosystème du Delta du Danube et menacent avec la disparition les espèces rares des animaux qui vivent, permanent au en passage, dans cette merveille de la nature.

6.2. _le système écologique de la mer Noire et ses problèmes

Parmi toutes les mers du monde, la mer Noire paraît connaître un destin particulier. Ses eaux, considérées comme fortement polluées, risquent de produire une catastrophe sans précédent. La menace est véritable et elle est due aux dépôts d'hydrogène sulfuré et de méthane



qui stagnent en profondeur et risquent de remonter à la surface.

Avec une superficie de 435 000 kilomètres carrés, la mer Noire est la seule mer du monde où l'oxygène manque à proportion de 90 % au-dessous de 200 mètres. L'absence de courants verticaux empêche le mélange habituel de l'eau, ce qui crée deux zones distinctes, en fait deux écosystèmes, qui coexistent sans faire, pour le moment, périliter l'ensemble : un écosystème vivant, dont l'existence est de plus en plus menacée par d'importantes sources de pollution et un écosystème mort, qui est un véritable dépôt de gaz toxiques dont la dislocation, pour une raison ou pour une autre, pourrait produire, à la surface, une véritable catastrophe.

Il est clair qu'une catastrophe locale peut se transformer en catastrophe mondiale. Il est clair aussi que le malheur des uns peut devenir également le malheur des autres.

Une importante quantité de l'eau méditerranéenne, plus salée, entre chaque année en mer Noire par le détroit du Bosphore. Les grands fleuves (le Danube, le Dniepr, le Don, le Kquban), auxquels il faut ajouter l'eau de pluie, apportent une quantité non négligeable de l'eau douce, qui se déverse en mer Méditerranée. Or, les eaux douces ne se mélangent pas avec les eaux salées d'origine méditerranéenne. Au contraire, les premières, plus légères, flottent en surface, au-dessus de secondes. Les spécialistes appellent picnocline cette ligne de démarcation qui tient en équilibre les deux écosystèmes.

Au - dessus de cette frontière, les eaux de surface de la mer Noire se caractérisent par un niveau très haut de pollution : les grands fleuves d'Europe orientale et de Russie y déversent chaque année - c'est le résultat de l'activité de quelques 160 millions de riverains - de grandes quantités d'hydrocarbures, de plomb, de phosphates et autres nitrates ; qui bouleversent profondément leur écosystème. Le rapport est de 3000 hommes pour 1000 mètres cubes de l'écosystème, contre 93 seulement en Méditerranée.

D'après quelques spécialistes, le risque d'une remontée des eaux profondes serait lié à la diminution du débit des principaux fleuves qui débouchent dans la mer Noire, à la cause de la construction des nombreux barrages en amont. Ils ont constaté entre 1971 et 1991 une diminution globale des apports fluviaux de 15 % ce qui aurait entraîné une remontée de la pycnocline d'environ trente mètres. Mais la plupart d'entre eux considèrent que la pollution, par ses lourdes conséquences, demeure le facteur majeur qui, par la diminution progressive du volume des eaux vivantes, change l'équilibre au profit des eaux mortes. Si l'on ajoute les conditions conjoncturelles comme les tremblements de terre, dont la probabilité d'occurrence est forte dans une zone de collision entre les plaques continentales européenne et asiatique, l'image de ce tableau peut devenir vraiment menaçante

La situation écologique de la mer Noire s'aggrave sur les 30 dernières années à cause des résidus qui sont transportés par les rivières de 17 pays, la pêche excessive et les versements non contrôlés des produits pétroliers. Tout au bord de la mer les déchets solides jetés directement sur le littoral et les eaux résiduelles ont eu comme résultat la mort des plusieurs espèces de poissons et d'autres organismes marins.

En 1996, tous les pays riverains ont désigné le 31 octobre comme « Le jour international de la mer Noire ». Ils ont signé le Plan stratégique pour la mer Noire qui contient la plus ample panoplie de mesures initiées pour le sauvetage et la stabilisation de l'une des plus polluées des mers du monde.

Dans un tout autre registre, la planète dérive inéluctablement, de pollutions en accidents chimiques graves, de contaminations en irradiations, vers une catastrophe écologique globale. Cette dégradation profonde de l'environnement, d'une ampleur et d'une gravité souvent insoupçonnée, menace de plus en plus directement l'espace vital de peuples et de nations, dont la survie exigera des investissements d'autant plus lourds que les mesures

adaptées tarderont à être prises (politique de développement durable). Le facteur écologique devient donc de plus en plus préoccupant et déterminant pour la survie des populations les plus exposées, concentrées dans d'immenses complexes urbains, que de simples conditions météorologiques défavorables peuvent conduire à l'asphyxie. Or, cette menace qui pèse sur le Tiers Monde comme sur les nations les plus développées ne peut être traitée qu'à l'échelle internationale et plus exactement à l'échelle mondiale. Tous les efforts qu'un Etat peut consentir isolément peuvent être annihilés si les Etats voisins ne consentent pas les mêmes investissements dans le cadre d'une étroite collaboration seule garante de cohérence. Le souci de sauvegarder le patrimoine commun de l'humanité, inscrit dans toute politique de développement durable, exige donc une véritable fédération internationale des énergies et des initiatives.

7. LES PREOCCUPATIONS DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET DES PAYS RIVERAINS DU DANUBE, CONCERNANT LA COLLABORATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

7.1. _l'Union Européenne et ses programmes d'assistance

L'Union Européenne a lancé des importants programmes d'assistance en matière de développement économique et de protection d'environnement pour les pays riverains du Danube, visent principalement la restructuration de leurs législations et leurs économies, la progression vers les structures démocratiques.

7.1.1. Le programme PHARE

De 1990 à 1997 d'une somme globale de 5.416.900.000 écus, le programme PHARE a investi 600 millions d'écus dans le secteur de l'environnement. Cela correspond à 9% des ressources de ce programme (détailles pour les pays danubiens dans le tableau suivant) Toutefois, les dépenses ont présenté une tendance à la baisse au cours des années. Une dotation de 6,7 milliards d'écus a été prévue de 1995 à 1999, puis de 1,5 milliards annuellement de 2000 à 2006. Un tiers de ces sommes devrait servir au financement de mesures dans le secteur de l'environnement. En fait, selon les renseignements de PHARE, le programme en cours consacrerait lui aussi une part de 8 à 9% de ses dépenses à l'environnement.

Fonds alloués pour les pays danubiens de 1990 à 1997 (millions d'écus) pour l'environnement et sécurité nucléaire						
Pays	Période					
	1990-93	1994	1995	1996	1997	Total
Bulgarie	49,1	5	7	6	0	67,1
Hongrie	47	15,5	12	0	0	74,5
Roumanie	5	0	0	8,4	35	48,4
Slovaquie	0	0	1	0	0	1
Slovénie	0	0	0	0	4	4
Programmes multi-pays	88,5	13	20	10	17	148,5
total	189,6	33,5	40	24,4	56	343,5

Source : Commission européenne, DGIA, F6

Les aides accordées par PHARE le sont sous la forme de subventions non remboursables.

Leur objectif est la transmission de know-how et l'aide technique. Le programme PHARE utilise à cet effet l'aide de différentes organisations non commerciales publiques et privées. Il soutient des programmes et finance des projets dont le but contribue au rapprochement avec les Communautés mais qui ne peuvent pas mettre à profit des ressources commerciales. En outre, PHARE investit directement dans des projets d'infrastructure.

Les subventions PHARE pour les projets consacrés à l'environnement sont réparties entre quatre domaines :

- Législation et politique servant à la transposition et à l'exécution, au rapprochement avec la législation communautaire, aussi qu'à l'intégration de manière générale.

- Mise en place du financement des tâches relatives à l'environnement.

- Soutien d'institutions actives par exemple dans le rapprochement du droit et qui sont soutenues dans la même mesure par le pays bénéficiaire.

- Renforcement de la sensibilité envers l'environnement.

7.1.2. Le programme DISAE

Le programme DISAE (Development of Implementation Strategies for Approximation in Environment) a été créé en septembre 1996 par la Commission (GD XI et GD IA) avec des ressources de PHARE afin d'apporter un soutien aux associés dans leur rapprochement avec les normes environnementales qui ne sont pas mentionnées dans le Livre blanc. Le programme doit assister les Etats associés dans l'élaboration de stratégies efficaces visant à appliquer et à assurer le respect des exigences du droit communautaire. La réalisation de ce programme a été confiée à l'entreprise londonienne « Environment Resources Management » (ERM), qui dirige à Bruxelles le bureau DISAE chargé de réaliser le programme.

Dans le cadre du programme DISAE différents services sont proposés aux Etats associés : assistance technique sous forme de « mini projets »(7 millions d'écus), séminaires sur le rapprochement avec les standards de la Communauté, et soutien financier à la participation de fonctionnaires concernés aux rencontres et séminaires organisés par l'UE.

Les mini-projets de programme sont destinés à offrir une assistance technique rapide et sur mesure aux mesures nationales. Ils doivent aider à remplir certaines lacunes et permettre d'apporter un soutien à des problèmes spécifiques, plutôt que de fournir une couverture à des programmes généraux en faveur de l'environnement. Dans le cadre des projets il est procédé notamment à l'élaboration de stratégies de rapprochement dans le domaine de l'environnement et à l'examen de la conformité des législations nationales avec la législation communautaire.

7.1.3. Le programme LIFE

LIFE est l'instrument de financement créé en 1992 pour la politique communautaire de l'environnement. Il est destiné à favoriser le développement et la mise en œuvre des règles relatives à l'environnement. Jusqu'en 1995 seuls les acteurs des Etats membres pouvaient bénéficier de son soutien.

Dans le cadre de LIFE seuls sont encouragés les grands projets pilotes qui par leur action à grande échelle contribuent à une amélioration mesurable de l'environnement. Il s'agit

simplement de cofinancements de montants variables ou de soutiens sous forme de réduction d'intérêt et d'aide remboursable.

Actuellement, LIFE met annuellement 10 millions d'écus à disposition de projets de protection de l'environnement et de la nature en Europe centrale et orientale. Les demandes en faveur de projets doivent dans ce cas être introduites par les Etats tiers demandeurs, ou par des entreprises d'UE.

7.2. _la collaboration régionale

7.2.1. L'Initiative Centrale Européenne

En réunissant 16 pays (l'Italie, la Slovaquie, l'Ukraine, la Moldavie, l'Albanie, la Croatie, la Biélorussie, l'Autriche, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, la Bulgarie), l'Initiative Centrale Européenne (ICE) est une structure de coopération sous-régionale d'un grand intérêt qui offre un cadre adéquat au dialogue entre les Etats membres.

Dans le cadre de cette organisation, la Roumanie poursuivra les objectifs suivants :

- la prise de la direction, aux côtés de l'Autriche, du groupe de travail « informations et mass média », et dans une perspective plus large, la participation à une éventuelle « dimension humaine » à l'ICE ;
- le renforcement de la présence nationale au niveau des groupes du travail pour inclure la Roumanie dans les projets concrets de cette structure de coopération régionale;
- *la promotion et le développement des formule de coopération trilatérale auxquelles la Roumanie participe avec les autres Etats membres de l'ICE, en les utilisant comme des structures pour l'avancement et le soutien des projets concrets de coopération, inclus la protection de l'environnement;*
- *la poursuite des propositions de la Roumanie concernant le Danube, en étroite coopération avec l'Autriche, et le soutien de l'initiative de ce pays d'organiser une conférence sur ce sujet (dans le cadre de l'Initiative de Coopération en Sud-Est de l'Europe). En même temps, la Roumanie poursuivra également ses efforts pour*

l'établissement, à Bucarest, du Conseil International du Danube - organisme prévu dans la Charte du Danube, document élaboré au sein du Conseil de l'Europe ;

- l'harmonisation des positions des Etats membres de l'ICE avec celles de l'UE et l'implication de l'UE dans les activités et les projets de l'ICE.

7.2.2. La Coopération sud-est européenne

La coopération multilatérale en Europe du Sud-Est, connue également sous la dénomination de Coopération balkanique, a offert à la Roumanie le cadre adéquat pour l'affirmation de ses orientations de politique externe, notamment celles concernant le bon voisinage, la stabilité, la sécurité régionale et sous-régionale.

Après le Conseil Ministériel de Thessalonique (juin 1997) et le Sommet de Crète (3 novembre 1997), on constate une intensification des démarches de la Russie pour s'assurer un rôle significatif d'initiative, de coordination du dialogue économique et de sécurité entre les pays de l'Europe de Sud-Est.

Les objectifs poursuivis par la Roumanie, dans sa participation à cette structure de coopération sous-régionale, sont :

- le développement de relations plus étroites avec la Turquie et la Grèce, pays qui pourraient offrir un soutien important pour l'adhésion à l'OTAN et à l'UE ;
- le développement des relations avec les pays appartenant à l'ancien espace yougoslave et la participation, sur une base multilatérale, aux actions de réconciliation et de reconstruction dans cette zone,
- le développement des rapports dans le système trilatéral, avec la Grèce, la Bulgarie et la Turquie, pour garantir le passage sur le territoire roumain des principaux corridors de transport européens (4,7,9).

7.2.3. L'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe

L'Initiative de Coopération dans le sud-est de l'Europe (ICSEE) est un processus lancé le 6 décembre 1996 d'après une idée américaine (avec la participation de l'ambassadeur Schifter), pour impliquer le secteur privé dans la réalisation de projets économiques en coopération.

Le projet prévoit la participation du secteur privé à la coopération multilatérale en l'Europe du Sud-Est pour contribuer à une résolution plus rapide des problèmes de la modernisation des infrastructures de transports, des télécommunications, de l'énergie, de la protection de l'environnement et à l'accélération du processus de réforme, vers l'économie de marché.

La Roumanie participera à la réalisation des projets les plus importants dans le domaine des transports énergétiques, des échanges commerciaux, et au programme écologique du Danube. Dans ce contexte, elle accordera prioritairement son attention à la mise en place du projet de l'ICSEE coordonné par elle-même concernant les politiques financières de promotion des petites et moyennes entreprises, par micro-crédits et divers schémas de garantie financière.

De plus, la partie roumaine interviendra (en consultation avec les Etats-Unis, la Commission Européenne, la Grèce, la Bulgarie) pour la réalisation du projet de création, à Bucarest, d'un Centre régional de l'ICSEE pour la lutte contre la corruption et le crime organisé, projet lancé à Genève le 26 janvier 1998.

7.2.4. La Coopération Economique de la Mer Noire

La Roumanie se propose d'amplifier et de diversifier sa participation à la Coopération Economique de la Mer Noire (CEMN), par la valorisation des avantages découlant de la proximité géographique, de la complémentarité des économies nationales et des ressources en minerais et en hommes.

La participation à cette structure de coopération est également stimulée par la prochaine transformation du CEMN en organisation économique sous-régionale et par l'entrée en fonction, à partir du début du mois février 1998, de la Banque pour le Commerce et Développement de la Mer Noire, dont le siège est à Thessalonique, qui soutiendra financièrement les projets de coopération développés dans cette zone.

La Coopération Economique de la Mer Noire est conçue comme une composante et non comme une alternative à l'intégration européenne.

Les actions de la Roumanie au sein du CEMN se concentreront sur :

- l'élaboration avec la République de la Moldavie, l'Ukraine, la Bulgarie, la Grèce, la Turquie, la Russie et les pays caucasiens de projets régionaux visant notamment à l'interconnexion des réseaux électriques, la construction ou l'agrandissement des réseaux de transport de pétrole et de gaz, la modernisation des infrastructures de transport et de communication, la protection de l'environnement dans le bassin du Danube et de la Mer Noire ;
- l'accueil des investisseurs étrangers pour la modernisation des tronçons d'autoroutes et de chemins de fer dans le cadre des corridors pan-européens 4 et 9, qui traversent la Roumanie, et également l'aménagement du fleuve Danube (le corridor 7) ;
- le développement des actions visant la création en Roumanie du Centre régional pour la protection de l'environnement et du Centre régional pour la coopération dans le domaine du tourisme, et également l'extension des activités du Centre Balkanique et de la Mer Noire pour la coopération entre les petites et moyennes entreprises (le Secrétariat de celui-ci a le siège à Bucarest) ;
- la poursuite des démarches pour obtenir pour la Roumanie un poste de vice-président à la Banque pour le Commerce et le Développement de la Mer Noire, ainsi que d'autres fonctions de direction et d'exécution dans les structures institutionnelles du CEMN ;
- la participation active aux efforts visant la création dans l'espace du CEMN d'une zone du libre échange ;
- la promotion, au sein du CEMN, de la coopération entre les instituts universitaires et académiques pour la valorisation du potentiel scientifique et technologique, et également pour la réalisation des projets économiques de collaboration régionale, inclus la protection de l'environnement ;
- le soutien des initiatives visant l'accueil de nouveaux membres et d'observateurs au CEMN, sous la réserve du respect des limites géographiques de l'organisation. La Roumanie soutiendra en priorité les demandes provenant des Etats appartenant à l'espace ex-yougoslave pour contribuer à l'encouragement des processus de réconciliation dans l'ancienne Yougoslavie, et également les demandes des pays fortement industrialisés, qui peuvent contribuer techniquement et financièrement à la réalisation des projets de développement dans la zone de la Mer Noire ;

- le soutien des initiatives visant l'extension de la collaboration du CEMN avec les autres structures de coopération sous-régionale (l'Initiative Centrale Européenne, l'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe, l'Initiative Méditerranéenne, le Conseil des Etats Baltiques, la Confédération des Etats Indépendants), et également avec les diverses organisations et instituts économiques et financiers internationaux.

7.3. _l'état de rapprochement du droit de l'environnement entre les pays danubiens, dans le cadre des états centraux et est européens.

Dans presque tous les pays centraux et est européens, danubiennes compris, il existe maintenant des dispositions constitutionnelles consacrées à l'environnement ainsi qu'une législation cadre et des programmes spécifiques pour l'environnement qui correspondent aux projets d'action de l'Union Européen en cette matière.

Ils ont créé un ministère de l'environnement, mais, malheureusement ils ne disposent pas encore d'une infrastructure administrative adéquate. C'est ce qui explique en partie les difficultés à appliquer les lois et à imposer leur respect. Les autres raisons sont, l'absence de séparation des pouvoirs et, dans certains cas des compétences dans le secteur de l'environnement.

Dans le tableau suivant on essaie de donner un apercevoir de l'état du rapprochement des législations de l'environnement dans les pays centrales et est européennes.

Etat de rapprochement des législations en matière d'environnement							
	Politique générale de l'environnement	Air	Produits chimiques, risques ind. et bio.	Protection de la nature	Bruit	Déchets	Eau
Moyenne des directives UE transposées dans les Pays concernés, en %	57	46	27	65	32	33	61
Pourcentage min et max.	22-87	27-60	19-35	33-100	0-50		44-78

En ce qui concerne les données contenues dans le tableau, elles se rapportent essentiellement à la transposition des lois, mais non à leur application ni à leur exécution

8. CONCLUSION

La réalité de ces dernières décennies a montré que l'environnement et les activités humaines sont liées par la causalité. Donc, si l'homme ne respecte pas les lois de la nature, s'il ne prend pas en considération qu'elle se comporte toujours comme un organisme vivant, il est le premier à subir les effets désastreux de son propre comportement.

Depuis longtemps l'homme, et les nations, ont été en concurrence. Les systèmes politiques, partagés par le mytique 'rideau de fer', se sont confrontés pour la supériorité économique, et ont mis en œuvre des capacités industrielles importantes, sans prendre en compte les immenses quantités de matières polluantes dégagées dans la nature. Au nom de la concurrence les sacrifices ont été acceptés et, toutefois, ont commencé à être pris en compte les dégâts. Réchauffement de l'atmosphère, tremblements de terre, pluies acides, inondations, sécheresses, incendies, tornades, maladies causées par l'eau infestée, montagnes de déchets toxiques, radioactivités, sont seulement quelques exemples qui viennent de les illustrer. On peut dire qu'aucune région n'est épargnée. De la plus haute montagne jusqu'au fond des mers l'espace a été plus au moins affecté donc, l'espace danubien bien compris.

Les réalités sont incontestables mais, à mon avis il ne faut pas garder une image fataliste. D'ailleurs, au long de ce mémoire, nous avons fait à transparaître l'optimisme concernant la capacité de l'homme à comprendre les effets et à dépasser les moments difficiles.

Mais la protection de l'environnement et le développement économique ont été toujours interprétés différemment par les pays danubiens. Ils restent toujours en état de concurrence pour gagner une place prioritaire dans la région et, plus récemment, pour être admis dans l'UE. A cause de leurs intérêts et de leur proximité frontalière, les effets de la pollution prennent parfois des aspects politiques. Les exemples que nous avons donnés à ce sujet au cours du mémoire, sont, à mon avis, significatifs.

Le Danube donne à l'espace qu'il définit, par lui même et par les aménagements énergétiques et de navigation construits, une importance économique distincte qui fait ressurgir des anciens problèmes inter étatiques.

Maintenant, la construction d'un pont, d'un canal, la présence d'une centrale nucléaire, l'aménagement de cours ou la pollution accidentelle fait par un pays, peuvent générer des réactions en termes politiques et environnementaux jusqu'à la réclamation devant instances internationales. Les problèmes environnementaux servent de plus en plus comme des moyens de pression et d'intimidation, pouvant changer l'image d'un pays face à l'opinion internationale. Voilà donc pourquoi l'environnement et ses problèmes ont déjà dépassé les frontières.

Mais le facteur le plus destructif concernant l'espace danubien et son environnement, reste la guerre. Elle a touché non seulement les états ex-yougoslaves, mais aussi les voisins par la pollution de l'air, de l'eau, le sol, par la destruction de la faune et de la flore et le bouleversement de l'espace humain. La guerre a touché l'économie, a rendu impraticable le Danube pour la navigation commerciale et, pour multiplier les effets géopolitiques, a fait montrer la tension dans la région. La guerre dans les Balkans a été, à mon avis, la première guerre écologique européenne, par sa complexité et ses effets.

Mais beaucoup d'actions restent encore à faire dans le cadre national. D'abord l'adaptation de la législation aux exigences internationales. Puis l'éducation de chaque communauté dans l'esprit de la loi et du respect de la nature. Convaincre que l'environnement est une valeur qui fait vivre et qui doit garder vivant sans cesse est une obligation elle-même géopolitique dans la région danubienne. Mais je concluerai avec le mot CONVAINCRE, parce que cette région est en cours de transformation dans une nouvelle mentalité, et d'intégration dans une Europe valorisante et concurrentielle. Une des valeurs nouvelles de L'Europe d'aujourd'hui est l'environnement.

Donc :

Respectons NOTRE ENVIRONNEMENT !



9. BIBLIOGRAPHIE

(principale)

Les micro - polluants organiques dans les boues résiduairees des stations d'épuration urbaines – 1995.

Toxicologie industrielle et intoxication professionnelles – R.Laweys – 3eme édition.

Le cycle de l'eau – L. Krayenbühl –1990

L'Etat de l'environnement dans le monde, la Decouverte – J. Bethemont

Le monde au présent – A. Musy

Hydrologie générale – Der Wasserkreislauf

The RiverFax, edition français, mai/juin 97 – European Rivers Network

Conseil d'Europe - Recommandation 1284 (1996) relative à la politique de l'environnement en Europe

La protection de l'eau en période de conflit arme – Ameer Zemmail

L'AGORA Magazine - volume 6, numéro 2

Revue CRITERE – numéro 5, janvier 1972

La guerre pour l'eau, aura-t-elle lieu ? – Synthèse des rencontres

Eau secours – Claude Villeneuve – Edition MultiMondes, Québec, 1996

Transitions géopolitiques sur le continent européen – documentation française, 1998

Fragments d'Europe – Michel Foucher

Transitions géopolitiques sur le continent européen – Documentation française, 1998

Curierul national – 4 dec, 1997

L'artère navigable Danube -Main-Rhin

Le Danube dans les discours géopolitique et économique roumain, 1998

Géopolitique du Danube

Le Delta du Danube : un oubli des dieux, 1994

Courier de l'Unesco, octobre 1996

Drumul matasii, 1997

Caucase, CFCH, Paris, 1997

Sea or lake, a major issue for Russia- Vicken Cheterian

Les Pays de la mer Noire dans la crainte des conflits à venir, Paris 1996-Charles Sèbe

La Russie et l'Orient, Paris 1998- Claire Mouradian

Information de la Commission nationale de statistique de Roumanie

Rapport CREDOC sur les attitudes des Français sur la gestion des déchets, 1996

LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE DANS LA REGION DANUBIENNE.
UNE PREOCCUPATION EN TERMES GEOPOLITIQUES REGIONALES

_ tableau de matières _

<u>1. INTRODUCTION</u>	3
<u>2. COURTE DEMARCHE HISTORIQUE</u>	5
2.1. _origines historiques du problème.....	5
2.2. _vers un regain d'intérêt pour la région danubienne.....	6
2.3. _la région danubienne, un ensemble bien hétérogène.....	8
<u>3. DONNES GEOGRAPHIQUES</u>	9
3.1. _le Danube.....	9
3.2. _les pays danubiens.....	10
3.2.1. _l'Allemagne	
3.2.2. _l'Autriche	
3.2.3. _la Slovaquie	
3.2.4. _l'Hongrie.....	11
3.2.5. _la Serbie	
3.2.6. _la Croatie	
3.2.7. _la Roumanie	
3.2.8. _la Bulgarie	
3.2.9. _l'Ukraine.....	11
<u>4. LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE DANS LA REGION DANUBIENNE ET LA REACTION DES ETATS CONCERNEES</u>	12
4.1. _la dégradation du milieu aquatique et les éléments perturbateurs du cycle naturel de l'eau dans la région	12
4.1.1. _Agriculture.....	12
4.1.2. _Barrages.....	13
4.1.3. _Déforestation	
4.1.4. _Pluis acides.....	13
4.1.5. _Urbanisation.....	14
4.2. _ les écosystèmes, définition et raisonnement de nature politique.....	14
4.3. _les barrages sur le Danube, générateurs de problèmes d'environnement....	15
4.4. _la déforestation et les écosystèmes forestiers en péril dans la région danubienne, causes et effets	17
4.5. _l'homme et les agglomérations urbaines.....	18
4.6. _les industries et la pollution industrielle dans la région.....	19

4.7._le nucléaire et la « guerre énergétique ».....	22
4.8._la guerre dans les Balkans.....	24
4.9._la culture des peuples.....	26
5. <u>LA GEOPOLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT EN ROUMANIE</u>	27
5.1._ l'élaboration d'une stratégie nationale de l'environnement.....	27
5.2._les principales directions d'action.....	28
5.2.1._ dans le secteur agricole	
5.2.2._ dans le secteur énergétique et industriel	
5.2.3._ dans la sylviculture.....	28
5.2.4._ concernant la chasse et la pêche.....	29
5.2.5._ dans le secteur tourisme et loisirs	
5.2.6._pour l'aménagement du territoire	
5.2.7._ dans la gestion de l'eau	
5.2.8._ concernant la défense.....	29
6. <u>LE DELTA DU DANUBE ET LA MER NOIRE - PROLONGATION NATURELLE ET INDISPENSABLE DU DANUBE, ET LEURS PROPRES PROBLEMES ECOLOGIQUES</u>	29
6.1._le système écologique du delta du Danube et ses problèmes.....	29
6.2._le système écologique de la mer Noire et ses problèmes.....	31
7. <u>LES PREOCCUPATIONS DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET DES PAYS RIVERAINS DU DANUBE, CONCERNANT LA COLLABORATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	33
7.1._l'Union Européenne et ses programmes d'assistance.....	33
7.1.1._le programme PHARE.....	33
7.1.2._le programme DISAE.....	35
7.1.3._le programme LIFE.....	35
7.2._la collaboration régionale.....	36
7.2.1. L'Initiative Centrale Européenne.....	36
7.2.2. La Coopération sud-est européenne.....	37
7.2.3. L'Initiative de Coopération dans le Sud-Est de l'Europe.....	37
7.2.4. La Coopération Economique de la Mer Noire.....	38
7.3._l'état de rapprochement du droit de l'environnement entre les pays danubiens, dans le cadre des états centraux et est européens.....	40
8. <u>CONCLUSION</u>	41